

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 36

Artikel: Les méfaits de ma belle-mère : [suite]
Autor: Fath, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vieilles femmes, proprement vêtues, qui tricotent et cousent assises devant la porte. « J'y trouvai, dit un visiteur, la directrice dans une grande chambre de travail, entourée de plusieurs femmes âgées, occupées à démêler du linge. J'avais devant moi un tableau de famille si touchant, que je compris pourquoi cette image d'une vie tranquille et retirée, est presque complètement ignorée dans la grande capitale.

» La maison, qui peut recevoir 55 pensionnaires n'avait alors que 45 places, occupées par des hommes et des femmes qui demeurent dans deux parties séparées ; néanmoins, comme le feu de la jeunesse n'est plus à craindre, les vieillards vont fumer leur pipe vers les vieilles femmes, causant, riant, et passent le temps aussi agréablement que possible.

» Les chambres sont petites, mais très claires et proprement tenues ; chacun a orné les parois, selon sa fantaisie, de gravures ou de souvenirs du pays natal. Autour de la maison est un jardin spacieux où chaque habitant a un petit carré à cultiver. Ceux qui ont de bonnes jambes peuvent aller se promener à proximité, dans la magnifique forêt de Vincennes.

» Cette charitable institution, due à la Société suisse de Secours qui compte environ 900 membres, a pour but de donner asile, jusqu'à la fin de leur carrière, aux vieillards qui ont passé la plus grande partie de leur vie à l'étranger et qu'on ne veut pas renvoyer dans leur commune comme une charge inutile.

» Il faut ajouter cependant, que l'appel fait dans notre pays par les promoteurs de cette œuvre, n'a point été vain ; de riches dons affluèrent de tous les cantons ; on fit un bazar des dons en nature qui trouvèrent un prompt écoulement. Les riches familles suisses à Paris, firent en outre preuve d'une noble générosité, et c'est ainsi que l'Asile a été bâti. »

Trâi benêts.

Jeannôt Mâgnu. Lo pére Mâgnu avâi prâi mau onna né, à trâi z'hâorès dào matin. L'avâi z'u on attqua. La mère fe vito lévâ lo bouébo, Jeannôt, po allâ criâ lo mâidzo. Lo gros patapoufe dè Jeannôt lâi va, tapè à la porta tot balameint, et atteind. Nion n'avâi rein oïu, et n'est què per hazâ que lo mâidzo ve lo Jeannôt contrè lè sa-t-hâorès, quand sè lévâ, et lâi démandâ cein que volliâvè.

— A-te grand teimps que t'és quie, se lâi fâ ?
 — Oï, du trâi z'hâorès et demi.
 — Et porquî n'as-tou pas tapâ pe fort ?
 — C'est que y'avé poâirè dè vo reveilli, repond lo daderidou.

Sami Dzaïou. Sami Dzaïou étai eintrâ à maître pè Lozena, et onna demeindze son monsu lâi baillâ onna carta po allâ ào théâtre.

— Eh bin, coumeint as-tou cein trovâ, lâi démandâ son maître, lo delon ?

— Rudo bio, se repond Sami ; cé lumignon, avoué totès sè bobêches, clliaô ballès galéri avouè clliaô frimoussès ein or, et cé grand rideau que s'einfatè dein lo pliafond, ma fâi tot cein est adrâi galé.

— Eh bin vâi ; mà la comédie, cein que lè dzeins diont dè la part delé dào rideau, cein t'a te amusâ ?

— Eh bin, noutron maître, coumeint n'amo pas

mè méclliâ dè cein que ne mè vouâitè pas, lè zé laissi distiutâ et n'ê pas fê atteinchon à cein que l'ont de.

Djan Beleau. L'einterriaô dè Velard, Djan Beleau, n'arâi jamé pu einveintâ la pudra se cein n'avâi pas dza étâ fê. On dzo que dévessâi lâi avâi on einterrâ à ne n'hâora aprés midzo, Beleau coumeinçà à crosâ la foussa et coumeint pliovignivè, ne sè dépatsivè diéro se bin que quand midzo senâ, n'avè pas mè crosâ dè dou pî, et s'ein allâvè dinâ sein sè pressâ. Lo syndiquo que passâvè justameint perquie, eintrè per hazâ ào cemetiro et quand vâi lo pou d'ovradzo fê, ye fâ à l'einterriâo :

— Mâ mon pourro Beleau, jamé dè la viâ te n'as fini la foussa por on hâora, tè faut tè dépatsi !

— Oh ! ye pliâo, se repond lo taborniâo, volliont pas veni !

4. Les méfaits de ma belle-mère.

— La gredinet s'écria Henri bouleversé.

— Dame ! les premiers dix mille francs l'ont alléchée et elle essaye d'un système de chantage pour continuer ses petites recettes. Des lettres passionnées que vous lui auriez écrites autrefois, il paraît, et quelle enverra à votre ménage... Vous voyez cela d'ici... à moins cependant que vous ne consentiez à l'aider dans ses affaires, par un nouvel envoi de quelques billets de banque sous forme de chèque, à son nom, adressé poste restante.

— Comment se débarrasser de cette affreuse dia-blesse ?

— C'est fait, mon ami.

— Comment ? s'écria Henri stupéfait...

— J'ai porté cette lettre au préfet de police que je connais, le priant de me donner un conseil.

— « Rien de plus simple, chère madame, m'a-t-il gracieusement répondu. Et il m'a adressée à l'un des chefs de service de son administration, lequel, de son côté, a donné les ordres nécessaires, si bien que lorsque Mlle Beaudart s'est présentée au bureau de poste, elle a été arrêtée par deux agents qui guettaient sa venue... et qui l'ont conduite immédiatement à la frontière, avec l'injonction formelle de ne plus remettre les pieds en France.

— Vous avez fait cela toute seule, belle-maman ?

— Toute seule. Malheureusement ce n'est pas fini.

— Comment ?

— Non ! Et il faut maintenant que vous me veniez en aide, vous et votre femme.

— De quelle manière ?

— En allant à Fontainebleau passer une quinzaine de jours... sous le prétexte de surveiller les réparations à faire dans ma propriété... .

Quelles réparations... belle-maman ?

— Celles que vous jugerez opportunes ; il faudra que vous en trouviez.

— Mais comment cette absence pourra-t-elle ?...

— Je vais vous le dire, mon cher Henri : Mlle Beaudart, furieuse de se trouver ainsi transportée en Belgique, va se livrer à une correspondance effrenée... la seule chose qu'elle puisse faire impunément... Elle écrira à votre femme, elle vous écrira, elle m'écrira à moi-même toutes les horreurs possibles sur votre compte, dans le seul but de se venger en vous désunissant le plus possible.

— Mais, pardon, belle-maman... qui vous a prévenue de ses intentions ?

— Le préfet de police. Cette façon d'agir, la seule qu'elle puisse dans ce cas se permettre, est, il paraît, généralement mise en œuvre par ces demoiselles. Pas une n'y manque. Cela dure une quinzaine de jours habituellement. Vous comprenez que Louise, avec son caractère exalté ne peut, ne doit pas recevoir une seule de ces épîtres.

— Je le crois bien !

— C'est moi qui en aurai la primeur en votre absence.
 — Il est bien entendu que je vous en garderai personnellement le régal pour votre retour.
 — Belle-maman!... mais vous êtes un ange! s'écria Henri en baissant les mains de Mme de l'Érable.
 — Eh bien! que ce soit une bonne fois convenu entre nous, dit-elle en souriant avec finesse.
 — Oui!... oui... et pour toujours!
 — Allez prévenir votre femme, mon cher Henri: et prendre vos dispositions. Il faut que vous soyiez partis tous deux avant ce soir.
 — Oui... belle-maman... et le plutôt possible.
 — Encore une recommandation, Henri, ne me ménagez pas auprès de votre femme... Parlez-lui de mes éternelles exigences pour expliquer le voyage que vous allez entreprendre et lui donner l'apparence d'une chose inattendue et qui vous agace extrêmement.
 — Oui... oui... chère belle-maman... Oui, je dirai beaucoup de mal de vous... beaucoup, beaucoup! Mais, croyez-le bien, ce sera pour la dernière fois. Et Henri baissa chaleureusement les mains de sa belle-mère.

GEORGES FATH.

Le langage du tambour. — Les Français sont si heureux que le ministre de la guerre ait restitué à l'armée les tambours supprimés par le général Farre, que presque chaque jour leurs journaux publient quelque anecdote, quelque trait historique à la louange de cet instrument. Voici, entr'autres, ce que dit le *Petit Marseillais*:

Les batteries du tambour sont très variées. Chaque batterie a son langage, son expression, son rythme musical.

Battre la diane: c'est la batterie maudite du soldat, car elle l'arrache aux douleurs du sommeil. Elle est pour le troupeau ce qu'était le coq trop matinal des deux chambrières de la fable :

Comme elles l'avaient dit: La bête fut grippée!
 Le réveille-matin eut la gorge coupée!

Battre la marche, — *battre aux champs*, pour avertir qu'on se met en route et pour rendre honneur au chef de l'Etat, à son ministre, à un maréchal de France, etc.

Battre l'assemblée ou le rappel, pour réunir sur la place d'armes ou sur un point quelconque les hommes dispersés.

Battre la charge, pour marcher à l'ennemi.

Battre la retraite, pour se replier, changer de position et pour faire rentrer les soldats à la caserne. C'est le couvre-feu de l'armée.

Battre un ban, pour la punition d'un militaire, la réception d'un officier, la décoration d'un soldat, etc. On ouvre et on ferme le ban. — *Battre la fricassée*: cette batterie est peu connue; elle est pratiquée sur le champ de bataille pour faire avancer et donner un corps de troupes, pour indiquer qu'on pose le drapeau.

Battre la chamade, locution souvent employée sans qu'on en sache le vrai sens. Cette batterie a lieu dans une ville assiégée. Elle indique la capitulation. Toute résistance doit cesser dès que se fait entendre la chamade.

Battre à l'ordre, réunir en cercle des sous-officiers et caporaux, auquel doit être faite une communication.

Battre à la paille, pour faire rompre les rangs. — *Battre au drapeau*, pour aller prendre le drapeau. — *Battre la corvée*, pour la besogne du matin dans les

caserne. — *Battre la distribution*, c'est celle qui est le plus goûtée par le troupeau qui, à cet appel, va chercher et manger la soupe. — *Battre le roulement*, pour annoncer l'arrivée d'un chef passant les troupes en revue. — *Battre la générale*: batterie d'alarme qui, de jour ou de nuit, appelle les soldats aux armes.

N'oublions pas le tambour-major!

C'est en 1651 que ce titre fut donné au chef des tambours, dont le costume était pareil à celui du soldat. Il tenait en ses mains une baguette, avec laquelle il châtiait les tambours dont la batterie était incorrecte. Depuis, cette baguette s'est transformée en une longue canne avec chaîne, pomme et bout d'argent.

Le luxe de l'uniforme des tambours-majors fut porté à ses dernières limites sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire.

Un coiffeur qui prétendait avoir découvert la véritable pommade pour faire renaitre les cheveux sur les fronts chauves, et qui, grâce à ses nombreuses réclames, en vendait énormément, avait fait mettre sur son enseigne :

A l'inconvénient des perruques.

Au-dessous on voyait un homme qui se noyait et qu'un batelier prenait par les cheveux pour le retirer; mais la perruque seule lui restait dans la main, tandis que l'homme coulait au fond de l'eau.

Un de ses concurrents, de l'autre côté de la rue, qui avait au contraire la spécialité des perruques et qui ne faisait que cela, avait pour enseigne Absalon, pris aux branches d'un arbre par ses longs cheveux et Joad le percant de sa lance, avec ces mots pour épigraphe :

Il eût été sauvé s'il eût porté perruque.

Le cabinet du docteur. — Le prince de la science est sorti, mais il ne doit pas tarder à rentrer. En attendant son retour, on introduit dans son cabinet un malade de distinction, afin qu'il ait sa consultation avant les autres.

Le malade regarde autour de lui et aperçoit dans un coin, entre autres ornements appropriés au sanctuaire, un squelette très bien monté, du reste. Cette vue lui donne à réfléchir. Diable! fait-il, peut-être un ancien client du docteur!

Et il s'esquivait prudemment.

Le concert annoncé à l'occasion de la course que fait à Lausanne, dimanche prochain, la *Musique de Landwehr* de Genève, dirigée par M. Bonade, aura lieu à 3 1/2 heures, au jardin du Casino-Théâtre (en cas de mauvais temps, dans les salons). Le bénéfice de ce concert (un franc d'entrée) est destiné aux pauvres de Lausanne. Nous attirons l'attention des amateurs sur ce concert, dont le programme, des mieux choisis, sera interprété par une musique d'harmonie qui compte parmi les meilleures.

PAPETERIE MONNET. — Cartes de visite, en-têtes de lettres, enveloppes avec raison de commerce. — Registres de toutes régularités.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie